

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/09/2024 - 16976 - 2017 B 01080 - 830 016 523 - A.R.I

16976

BILAN SIMPLIFIE - ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	30,00		30,00	30,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 450 000,00		1 450 000,00	1 174 000,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 450 030,00		1 450 030,00	1 174 030,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	7 246,00		7 246,00	6 746,00
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	137 417,65		137 417,65	423 760,92
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	144 663,65		144 663,65	430 506,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 594 693,65		1 594 693,65	1 604 536,92

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN SIMPLIFIE - PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100,00	100,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	400 310,30	418 007,30
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 222,77	-17 697,00
SITUATION NETTE	391 187,53	401 410,30
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	391 187,53	401 410,30
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 200 415,38	1 200 420,00
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 286,74	1 926,62
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	804,00	780,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	1 203 506,12	1 203 126,62
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 594 693,65	1 604 536,92
(1) Dont à plus d'un an		1 200 000,00
(1) Dont à moins d'un an	1 203 506,12	3 126,62
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE - CHARGES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23		Exercice N-1
	Achats	Var. Stocks	01/01/22 au 31/12/22
Charges d'exploitation (I)			
Achats de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes *			10 776,06
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)		3 027,39	10 776,06
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (2)		7 195,38	6 186,94
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)		7 195,38	6 186,94
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			4 150,00
Sur opérations en capital		30 000,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)		30 000,00	4 150,00
Participation des salariés aux résultats (V)			
Impôt sur les bénéfices (VI)			-3 416,00
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)		40 222,77	17 697,00
BÉNÉFICE (3)			
TOTAL GÉNÉRAL		40 222,77	17 697,00

* Y compris :

- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE - PRODUITS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 01/01/23 au 31/12/23	Exercice N-1 01/01/22 au 31/12/22
Produits d'exploitation (I)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Sous-total B		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	30 000,00	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	30 000,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	30 000,00	
PERTE (3)	10 222,77	17 697,00
TOTAL GÉNÉRAL	40 222,77	17 697,00
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		-4 150,00

Eurl A.R.I

Holding patrimoniale
42 Boulevard Voltaire
35000 RENNES

Comptes Annuels arrêtés au 31/12/2023
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Pour copie Conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Eurl A.R.I

EURL au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 42 Boulevard Voltaire 35000 RENNES

RCS n°830016523- RCS RENNES

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

En application de l'article L223-19 du code de commerce, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son associé, doit être présenté.

Il est indiqué que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

Compte courant

Cette convention a été passée entre Adrien ROUX et la société.

Le montant versé pour cette convention est de 2286.74 euros.

Fait à RENNES

Le 30/06/2024

La Gérance.

Monsieur ROUX ADRIEN



Eurl A.R.I

EURL au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 42 Boulevard Voltaire 35000 RENNES

RCS n°830016523- RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2024

Le 30/06/2024

à 19h00

42 Boulevard Voltaire 35000 RENNES

Le soussigné M ROUX ADRIEN, associé unique, de la société Eurl A.R.I, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

M ROUX ADRIEN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

A mis à disposition les documents suivants :

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Situation des comptes courants de l'associé à la date de clôture.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 10 222.77 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

 AR

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu de la perte de l'exercice pour un montant de 10 222.77 Euros, d'un prélèvement sur les réserves distribuables de 10222.77 Euros, aucun montant n'est affectable.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

L'associé unique a adopté la Décision.

Décision N° 4 - Situation du compte courant de l'associé à la date de clôture

L'associé unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 2286.74 Euros.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à RENNES,

Le 30/06/2024.

Signature de l'associé unique, M ROUX ADRIEN :



AR

